



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10  
contact@ville-pontamarcq.fr

**ARRETE MUNICIPAL 2022/35 T DU 27 AVRIL 2022**

**MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

**Rue de la Planque**

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** la demande en date du 16 février 2022 formulée par la Société DELCROIX TP demeurant au 106 Rue de Hauterive à BRUILLE-SAINT-AMAND (59199) et agissant pour le compte de la société NOREADE qui se situe au 37 Rue d'Estienne d'Orves à PECQUENCOURT (59146).

**Considérant** la nécessité de continuer les travaux d'assainissement Rue Nationale, au niveau de l'intersection avec la rue Germain Delhayé,

**Considérant que**, par mesure de sécurité et d'accessibilité, il y a lieu de modifier les règles de circulation comme suit :

**ARRETONS**

**Article 1** – Du 25 avril 2022 au 31 mai 2022, la circulation de tous véhicules s'effectuera provisoirement à double sens Rue de la Planque (portion de voirie comprise entre l'intersection avec la Rue Singer et l'intersection avec la Rue du Maréchal Leclerc).

**Article 2** – La signalisation actuelle sera annulée temporairement afin d'informer les usagers sur les prescriptions du présent arrêté.

**Article 3** - Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile.

**Article 4** – Conformément à l'article R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5** - Monsieur le Directeur Général des Services

Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONT-À-MARCQ

Monsieur le responsable de la Société NOREADE à PECQUENCOURT

Monsieur le Responsable de la Société DELCROIX TP à BRUILLE-SAINT-AMAND

Monsieur le Commandant du SDIS 59 Groupement 3 (Service prévisions)

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Sylvain CLÉMENT

